



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

14870-SULFURE DE SODIUM

Version: 1 Page 1 de 12 Date de révision: 13/06/2018 Date d'impression: 15/11/2019

SECTION 1: IDENTIFICATION DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE.

1.1 Identificateur de produit.

Nom du produit: SULFURE DE SODIUM -GQ-

1.2 Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées.

Générique industriel.

Usages non recommandés:

Usages différents de ceux recommandés.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Entreprise: TECHNOCHEM FRANCE

Adresse: 26 rue de l'Artisanat

Ville: 81300 GRAULHET

Téléphone: 05.63.34.52.09

E-mail: technocem@gmail.com

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS.

2.1 Classification du mélange.

Conformément au Règlement (UE) No 1272/2008:

Acute Tox. 3 : Toxique en cas d'ingestion.

Aquatic Acute 1 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Eye Dam. 1 : Provoque de graves lésions des yeux.

Met. Corr. 1 : Peut être corrosif pour les métaux.

Skin Corr. 1B : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage.

Étiquetage conformément au Règlement (UE) No 1272/2008: Pictogrammes:



Mention d'avertissement:

Danger

Phrases H:

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Phrases P:

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 Se laver ... soigneusement après manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

14870-SULFURE DE SODIUM

Version: 1 Page 2 de 12 Date de révision: 13/06/2018 Date d'impression: 15/11/2019

- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... P321 Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).

Contient: sulfure de disodium
Sulfure d'hydrogène de sodium

2.3 Autres dangers.

Le produit peut avoir des risques supplémentaires suivantes:

Pas disponible

SECTION 3:COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

3.1 Substances.

Pas Applicable.

3.2 Mélanges.

Substances qui présentent des risques pour la santé ou pour l'environnement conformément à le Règlement (CE) No. 1272/2008, une limite d'exposition professionnelle leur est assignée, elles sont classifiées comme PBT/vPvB ou figurent sur la liste des substances candidates:

Identifiants	Nom	Concentration	(*)Classification Règlement (CE) No 1272/2008	
			Classification	Limites de concentration spécifiques
Index No: 016-009-00-8 CAS No: 1313-82-2 CE No: 215-211-5 Registration No: 012119513694-38-XXXX	sulfure de disodium	25 - 75 %	Acute Tox. 3, H301 - Aquatic Acute 1, H400 - Eye Dam. 1, H318 - Met. Corr. 1, H290 - Skin Corr. 1B, H314	-
CAS No: 16721-80-5 CE No: 240-778-0 Registration No: 012119513719-34-XXXX	Sulfure d'hydrogène de sodium	5 - 25 %	Acute Tox. 3, H301 - Aquatic Acute 1, H400 - Eye Dam. 1, H318 - Met. Corr. 1, H290 - Skin Corr. 1B, H314	-

(*) Le texte complet des phrases H est détaillé dans le section 16 de cette fiche de sécurité.

SECTION 4:PREMIERS SECOURS.

4.1 Description des premiers secours.

Une attention médicale immédiate est nécessaire. Après l'exposition les effets de ce produit peuvent se produire.

En cas d'inhalation.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

14870-SULFURE DE SODIUM

Version: 1

Page 3 de 12 Date de révision: 13/06/2018 Date d'impression: 15/11/2019

Mettre la victime de l'accident à l'air libre, la maintenir au chaud et en position de repos, si sa respiration est irrégulière ou s'interrompt, pratiquer sur cette dernière la technique de la respiration artificielle.

En cas de contact avec les yeux.

Rincer abondamment les yeux à l'eau claire et fraîche, pendant au moins 10 minutes, tout en étirant régulièrement les paupières vers le haut et demander l'aide d'un médecin. Ne pas permettre à la personne de se frotter l'œil affecté.

En cas de contact avec la peau.

Retirer les vêtements souillés. Nettoyer vigoureusement la peau avec de l'eau et du savon ou tout produit nettoyant adapté. NE JAMAIS utiliser de solvants ou diluants. Il est recommandé pour les personnes qui dispensent les premières soins, l'équipement de protection individuelle (voir la section 8).

En cas d'ingestion.

En cas d'ingestion accidentelle, consulter immédiatement un médecin. Maintenir la victime en position de repos. NE JAMAIS provoquer le vomissement. Il est recommandé pour les personnes qui dispensent les premières soins, l'équipement de protection individuelle (voir la section 8).

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Produit corrosif, tout contact avec les yeux ou avec la peau peut provoquer des brûlures, l'ingestion ou l'inhalation peuvent provoquer des blessures internes. Si cela se produit, consulter immédiatement un médecin.

Produit toxique, en cas de contact accidentel la victime peut présenter de graves problèmes respiratoires, une altération du système nerveux central, et dans les cas les plus graves une perte de conscience. Consulter un médecin immédiatement. Le contact avec les yeux peut causer des dommages irréversibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Consultez immédiatement un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas se faire vomir. Si la personne vomit, libérez les voies aériennes. Maintenez la personne à l'aise. Tournez la sur la côté gauche et rester là en attendant une aide médicale.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

Le produit ne présente aucun risque particulier en cas d'incendie.

5.1 Moyens d'extinction.

Moyens d'extinction appropriés:

Extincteur de type poudre ou CO₂. En cas d'incendies plus importants il est possible d'utiliser aussi la mousse résistant à l'Alcool et la pulvérisation d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés:

Pour l'extinction ne jamais utiliser un jet direct d'eau. En présence de tension électrique ne pas utiliser de l'eau ou de la mousse comme moyen d'extinction.

5.2 Dangers particuliers résultant du mélange.

Risques particuliers.

Le feu peut produire une épaisse fumée noire. En conséquence de la décomposition thermique, des substances dangereuses peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. L'exposition à des substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers.

Rafraîchir par pulvérisation d'eau tout réservoir, citerne ou récipient proche du feu ou de toute autre source de chaleur. Tenir compte de la direction du vent. Veiller à ce que les produits utilisés lors de l'extinction d'un incendie ne se déversent pas dans les systèmes d'évacuation d'eau, les égouts ou dans un cours d'eau. Le produit résiduel et les moyens d'extinction peuvent contaminer l'environnement aquatique.

Équipement de protection anti-incendies.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

14870-SULFURE DE SODIUM

Version: 1

Page 4 de 12 Date de révision: 13/06/2018 Date d'impression: 15/11/2019

En fonction de la magnitude ou de l'importance de l'incendie, l'utilisation de combinaisons de protection thermique, d'appareils de respiration individuels, de gants, de lunettes de protection ou de masques anatomiques faciaux et de bottes peut s'avérer nécessaire. Au cours de l'extinction et en fonction de l'ampleur et la proximité de feu, il peut être nécessaire des gants de protection chimique et l'équipement de protection supplémentaires, costumes réfléchissants de chaleur ou des combinaisons étanches au gaz.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence. Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement.

Produit dangereux pour l'environnement, en cas de renversement important ou dans le cas où des lacs, rivières ou égouts seraient pollués, en informer immédiatement les autorités compétentes, suivant la législation locale. Éviter la pollution des systèmes d'évacuation d'eau, des sources superficielles ou souterraines, ainsi que du sol et sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

La zone polluée doit immédiatement être nettoyée à l'aide d'un décontaminant adéquat. Verser le décontaminant ainsi que les restes du produit dans un récipient ouvert, les garder ainsi pendant quelques jours jusqu'à ce que plus aucune réaction ne se produise.

6.4 Référence à d'autres sections.

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir section 8.

Pour l'ultérieure élimination des résidus, se reporter aux recommandations décrites dans la section 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Pour la protection personnelle se reporter à la section 8.

Il est formellement interdit de fumer, manger ou boire dans la zone d'application du produit.

Respecter la législation relative à la Sécurité et à l'Hygiène dans le cadre du travail.

Ne jamais utiliser la pression pour vider les containers, ces derniers n'ayant pas été conçus pour résister à la pression. Conserver le produit dans un récipient de même matériau que le récipient ou container original.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.

Magasiner le produit en accord avec la législation locale correspondante. Tenir compte des indications portées sur l'étiquette. Conserver les containers entre 5 et 25°, dans un endroit sec et bien aéré, à l'écart de toute source de chaleur et protégé de la lumière du soleil. Garder à l'écart de toute flamme. Éloigner de tout agent oxydant ou matériau hautement acide ou alcalin. Ne pas fumer. Refuser l'accès au personnel non autorisé. Une fois ouvert, tout container doit être précautionnement refermé et positionné verticalement afin d'éviter toute chute ou renversement.

Classification et quantité limite de stockage en accord avec l'annexe I de la Directive 2012/18/UE (SEVESO III):

Code	Description	Quantité limite (tonnes) pour l'application de	
		Conditions requises de niveau inférieur	Conditions requises de niveau supérieur
E1	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT - Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie aiguë 1 ou chronique 1	100	200

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s).

Aucun.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

14870-SULFURE DE SODIUM

Version: 1 Page 5 de 12 Date de révision: 13/06/2018 Date d'impression: 15/11/2019

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

8.1 Paramètres de contrôle.

Le produit NE contient PAS de substances avec des Valeurs Limites Environnementale d'Exposition Professionnelle. Le produit ne contient pas de substances avec des Valeurs Limites Biologiques.

8.2 Contrôles de l'exposition.

Mesures d'ordre technique:

Prévoir un système d'aération adapté, au moyen de l'installation d'une unité d'extraction - ventilation locale ainsi que d'un système général d'extraction.

Concentration:	100 %				
Utilisation(s):	Générique industriel.				
Protection respiratoire:					
PPE:	Masque auto-filtrant pour particules Marquage «CE» Catégorie III. Fabriqué dans un matériel filtrant, il couvre le nez, la bouche et le menton. Caractéristiques: la				
Normes CEN:	EN 149				
Maintenance: Avant l'utilisation, s'assurer qu'il n'y a pas de rupture, de déformation, etc. Comme il s'agit d'un équipement de protection individuel jetable, il faut le changer à chaque utilisation.					
S'ils ne sont pas ajustés correctement le travailleur n'est pas protégé. Suivre les instructions du fabricant					
Observations:	concernant l'utilisation adéquate de l'équipement. Type de filtre				
nécessaire:	P2				
Protection des mains:					
PPE:	Gants non jetables de protection contre les produits chimiques				
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie III. Vérifier la liste de produits chlesquels le gant a été testé. 				
Normes CEN:	EN 374-1, EN 374-2, EN 374-3, EN 420				
Maintenanc	Il faudra établir un calendrier pour remplacer les gants fréquemment afin de garantir qu'ils sont remplaçés avant d'être contaminés. L'utilisation de gants contaminés peut s'avérer plus dangereuse que la non utilisation, car le contaminant peut s'accumuler sur le matériel de composition du gant.				
Observations:	Remplacer les gants s'ils présentent des ruptures, des fissures ou des déformations, et lorsque la saleté extérieure peut les rendre moins résistants.				
Matériaux:	PVC (Polychlorure de vinyle)	Temps de pénétration (min.):	> 480	Epaisseur du matériau (mm):	0,35
Protection des yeux:					
PPE:	Lunettes de protection contre les impacts de particules				
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie II. Protecteur des yeux contre la poussière et les fumées.				
Normes CEN:	EN 165, EN 166, EN 167, EN 168				
Maintenance: La visibilité au travers des lunettes doit être optimale, c'est pourquoi il faut les désinfecter régulièrement, conformément aux instructions du fabricant. nettoyer tous les jours et 					



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

14870-SULFURE DE SODIUM

Version: 1 Page 6 de 12 Date de révision: 13/06/2018 Date d'impression: 15/11/2019

Observations: Indicateurs de détérioration tels que: Lunettes présentant une couleur jaunâtre, des rayures superficielles ou plus profondes, etc.

Protection de la peau:

PPE: Vêtements de protection contre les produits chimiques
Marquage «CE» Catégorie III. Les vêtements doivent être portés près du corps. Il

Caractéristiques: faut fixer le niveau de protection en fonction d'un paramètre d'essai appelé «Temps de passage»
(BT. Breakthrough Time) qui indique le temps que le produit chimique tarde à traverser le matériel.

Normes CEN: EN 464, EN 340, EN 943-1, EN 943-2, EN ISO 6529, EN ISO 6530, EN 13034

Maintenance: Appliquer les instructions de lavage et de conservation fournies par le fabricant pour garantir une protection invariable.

Le design des vêtements de protection devrait permettre de les porter facilement et près du corps sans

Observations: environnementaux, des mouvements et des positions quel l'utilisateur adoptera pendant l'exercice de son qu'ils bougent, pendant toute la durée d'utilisation prévue, en tenant compte des facteurs activité.

PPE: Chaussures de sécurité aux propriétés antistatiques, de protection contre les produits chimiques

Caractéristiques: Marquage «CE» Catégorie III. Vérifier la liste de produits chimiques contre lesquels les chaussures ont été testées.

Normes CEN: EN ISO 13287, EN 13832-20345-1, EN 13832-2, EN 13832-3, EN ISO 20344, EN ISO

Maintenance: Pour spécifiées par le fabricant. Les chaussures doivent être remplacées dès qu'elles sont abîmées. bien entretenir ce type de chaussures de sécurité, il est indispensable de suivre les instructions

Observations: Nettoyer les chaussures régulièrement et les sécher lorsqu'elles sont humides, mais les placer trop près

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

Aspect: Escamas de color amarillo - rojizo

Couleur: P.D./P.A. Odeur: Sulfuroso

Seuil olfactif: P.D./P.A. pH: 12.9

(1%)

Point de fusion: 90 °C

Point d'ébullition: 165 °C

Point d'inflammation: P.D./P.A.

Taux d'évaporation: P.D./P.A.

Inflammabilité (solide, gaz): P.D./P.A.

Limite inférieure d'explosivité: P.D./P.A.

Limite supérieure d'explosivité: P.D./P.A.

Pression de vapeur: P.D./P.A.

Densité de la vapeur: P.D./P.A. Densité

relative: 1.43 Solubilité: P.D./P.A.

Liposolubilité: P.D./P.A.

Hydro solubilité: 160 g/l



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

14870-SULFURE DE SODIUM

Version: 1

Page 7 de 12 Date de révision: 13/06/2018 Date d'impression: 15/11/2019

Coefficient de partage (n-octanol/eau): P.D./P.A.

Température d'auto inflammabilité: 349 °C°C

Température de décomposition: 920 °C°C

Viscosité: P.D./P.A.

Propriétés explosives: P.D./P.A.

Propriétés comburantes: P.D./P.A.

P.D./P.A.= Pas Disponible/Pas Applicable en raison de la nature du produit.

9.2Autres informations. Point

de goutte: P.D./P.A.

Scintillation: P.D./P.A.

Viscosité cinématique: P.D./P.A.

P.D./P.A.= Pas Disponible/Pas Applicable en raison de la nature du produit.

SECTION 10:STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ.

10.1 Réactivité.

Le produit ne présente pas de danger par leur réactivité.

10.2Stabilité chimique. Instable

en contact avec:

- Acides
- Bases
- Agents oxydants
- Métaux

10.3 Possibilité de réactions

dangereuses. Peut être corrosif
pour les métaux.

Peut produire une neutralisation en étant en contact avec des acides

Dans certaines conditions cela peut produire une réaction de polymérisation

10.4 Conditions à éviter.

Eviter les conditions suivantes

- Chauffage
- Haute température
- Contact avec des matériaux incompatibles
- Eviter le contact avec des acides

10.5Matières incompatibles.

Eviter les matières suivantes :

- Acides
- Bases
- Agents oxydants
- Matières explosives
- Matières comburantes

10.6Produits de décomposition dangereux.

Selon les conditions d'utilisation, peuvent se générer les produits suivants :

- Cox (oxydes de carbone)
- Composants organiques
- Vapeurs ou gaz corrosifs

SECTION 11:INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

14870-SULFURE DE SODIUM

Version: 1 Page 8 de 12 Date de révision: 13/06/2018 Date d'impression: 15/11/2019

11.1 Informations sur les effets toxicologiques.

Aucune information relative à des tests réalisés sur ce produit n'est actuellement disponible.

Un contact prolongé ou répété avec le produit peut donner lieu à une élimination de la graisse de la peau, susceptible de provoquer une dermatose de contact non allergique et permettant l'absorption du produit par la peau. a) toxicité aiguë; Produit classé: Toxicité aiguë (voie orale), Catégorie 3: Toxique en cas d'ingestion.

Estimation de toxicité aiguë (ETA) Mélanges:

ATE (Oral) = 100 mg/kg

b) corrosion cutanée/irritation cutanée; Produit classé:

Corrosif cutanée, Catégorie 1B: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire; Produit classé:

Lésions oculaires graves, Catégorie 1: Provoque de graves lésions des yeux.

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée; Données non concluantes pour la classification.

e) mutagénicité sur les cellules germinales; Données non concluantes pour la classification.

f) cancérogénicité;

Données non concluantes pour la classification.

g) toxicité pour la reproduction;

Données non concluantes pour la classification.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique; Données non concluantes pour la classification.

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée; Données non concluantes pour la classification.

j) danger par aspiration.

Données non concluantes pour la classification.

SECTION 12:INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

12.1 Toxicité.

On ne dispose pas d'information relative à l'écotoxicité des substances présentes.

12.2 Persistance et dégradabilité.

Il n'y a pas d'information sur la biodégradabilité des substances présentes.

Il n'y a pas d'information sur la dégradabilité des substances présentes. Aucune information n'est disponible sur la persistance et la dégradabilité du produit..

12.3 Potentiel de bioaccumulation.

On ne dispose pas d'information relative à la Bioaccumulation des substances présentes.

12.4 Mobilité dans le sol.

Aucune information n'est disponible sur la mobilité dans le sol.

Il est donc essentiel d'éviter à tout prix qu'il ne se déverse dans les égouts ou cours d'eau. Éviter qu'il ne pénètre dans le sol.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

14870-SULFURE DE SODIUM

Version: 1 Page 9 de 12 Date de révision: 13/06/2018 Date d'impression: 15/11/2019

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Aucune information n'est disponible sur les résultats de l'évaluation PBT et vPvB du produit.

12.6 Autres effets néfastes.

Aucune information n'est disponible sur d'autres effets néfastes pour l'environnement.

SECTION 13:CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

13.1Méthodes de traitement des déchets.

Il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale / nationale correspondante en vigueur.

Suivre les dispositions de la Directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

SECTION 14:INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

Transporter selon les normes ADR/TPC pour le transport routier, les RID par chemin de fer, les IMDG pour le transport maritime et les ICAO/IATA pour le transport aérien.

Terre: Transport par route: ADR, Transport par chemin de fer: RID.

Documentation de transport: Lettre de port et Instructions écrites.

Mer: Transport par bateau: IMDG.

Documentation de transport: Connaissance d'embarquement.

Air: Transport en avion: IATA/ICAO.

Document de transport: Connaissance aérienne.

14.1Numéro ONU.

Nº ONU: 1849

14.2Nom d'expédition des Nations unies.

Description:

ADR: UN 1849, SULFURE DE SODIUM HYDRATÉ, 8, GE II, (E)

IMDG: UN 1849, SULFURE DE SODIUM HYDRATÉ, 8, GE II, POLLUANT MARIN OACI/IATA:

UN 1849, SULFURE DE SODIUM HYDRATÉ, 8, GE II

14.3Classe(s) de danger pour le transport.

Classe(s): 8

14.4Groupe d'emballage.

Groupe d'emballage: II

14.5Dangers pour l'environnement.

Contaminant marin: Oui



Dangereux pour l'environnement

14.6Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.

F-A,S-BEtiquettes:



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

14870-SULFURE DE SODIUM

Version: 1

Page 10 de 12 Date de révision: 13/06/2018 Date d'impression: 15/11/2019



Numéro de danger: 80

ADR LQ: 1 kg IMDG

LQ: 1 kg

ICAO LQ: 5 kg

Dispositions pour le transport en vrac ADR: Transport en vrac non autorisée par l'ADR Transport par bateau, FEm – Fiches d'urgence (F – Incendie, S – Dispersion):

Procéder conformément au point 6.

Groupe de ségrégation du Code IMDG: 18 Alcalis

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC. Le produit n'est pas transporté en vrac.

SECTION 15:INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES.

15.1 Réglementations/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement. Le produit n'est pas affecté par le Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone.

Composé organique volatil (COV)

Teneur en COV (p/p): 0 %

Teneur en COV: 0 g/l

Classification du produit en accord avec l'Annexe I de la Directive 2012/18/UE (SEVESO III): E1

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (UE) No 528/2012 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des biocides. Le produit ne se trouve pas affecté par le processus établi dans le Règlement (UE) No 649/2012, relatif à l'exportation et à l'importation de produits chimiques dangereux.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique.

Il n'a pas procédé à une évaluation de la sécurité chimique du produit.

SECTION 16:AUTRES INFORMATIONS.

Texte complet des phrases H apparaissant dans la section 3:

- | | |
|------|---|
| H290 | Peut être corrosif pour les métaux. |
| H301 | Toxique en cas d'ingestion. |
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |

Codes de classification:

Acute Tox. 3 : Toxicité aiguë (voie orale), Catégorie 3

Aquatic Acute 1 : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

14870-SULFURE DE SODIUM

Version: 1

Page 11 de 12 Date de révision: 13/06/2018 Date d'impression: 15/11/2019

Eye Dam. 1 : Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Met. Corr. 1 : Corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Skin Corr. 1B : Corrosif cutanée, Catégorie 1B

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Dangers physiques	D'après les données d'essais
Dangers pour la santé pour l'environnement	Méthode de calcul Dangers
	Méthode de calcul

Il est recommandé de suivre une formation basique sur la sécurité et l'hygiène au travail, pour pouvoir manipuler correctement le produit.

Abréviations et acronymes utilisés:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route.

CEN: Comité européen de normalisation.

PPE: Équipements de protection individuelle.

IATA: Association Internationale de Transport Aérien.

OACI: Organisation de l'aviation civile internationale.

IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses.

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer.

Principales références de la littérature et sources de données: <http://eur-lex.europa.eu/homepage.html>

<http://echa.europa.eu/>

Règlement (UE) 2015/830.

Règlement (CE) No 1907/2006.

Règlement (UE) No 1272/2008.

Les informations contenues dans cette fiche de Sécurité ont été rédigées conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.

L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité du Produit se base sur les connaissances actuelles relatives à ce produit ainsi que sur les lois nationales et européennes en vigueur, sachant que les conditions de travail de ses utilisateurs ne nous sont pas connues et échappent ainsi à notre contrôle. Le produit doit en aucun cas être utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu et préparé, il ne peut être utilisé sans connaissance préalable et écrite des instructions relatives à son maniement.

-Fin de la fiche de données de sécurité.-

